



Avec son offre Court Séjour, Korian apporte une solution adaptée aux besoins de chacun : seniors, aidants, familles impliquées dans l'aide au quotidien de l'un de leurs aînés

Permettre aux proches qui s'investissent au quotidien auprès de leur aîné de souffler et de prendre quelques jours de repos, apporter une réponse adaptée après une hospitalisation et préparer sereinement le retour à domicile, changer d'air et prendre des vacances dans un environnement sécurisé, est tout l'enjeu de la nouvelle proposition Court Séjour que Korian, leader européen des maisons de retraite médicalisées a conçue pour les seniors. Les maisons Korian offrent un large choix dans toute la France, y compris celui de choisir un lieu différent et dépaysant comme par exemple l'Île de Ré ou la Côte d'Azur. Korian s'engage sur une réponse en 48h¹, avec un numéro dédié mis à disposition : 01 85 65 76 25².

Parce que les aidants ont besoin de temps de repos, l'offre Court Séjour de Korian est pensée pour accompagner les seniors de quelques jours à quelques mois dans un environnement agréable et médicalisé, comprenant l'accès à tous les services et toutes les compétences présents dans les établissements Korian.

« Au sein de nos maisons, nos équipes vous accueillent pour quelques jours ou quelques semaines. Nous proposons un programme sur-mesure, en fonction des souhaits et des besoins de la personne, dans le respect du rythme et de l'histoire de chacun. Avec notre offre Court séjour, nous nous engageons aux côtés des aidants et contribuons au maintien des personnes âgées à leur domicile » explique Charles-Antoine Pinel, Directeur Général France Seniors de Korian.

« J'ai donné 3 semaines de congés à ma fille... »

C'est ce message fort que Korian souhaite adresser aux seniors. En leur donnant la possibilité d'effectuer de courts séjours dans ses établissements, Korian offre une solution de repos et de prévention de l'épuisement des proches aidants et aidants familiaux. Des solutions d'accueil personnalisées, que ce soit en séjour d'hébergement temporaire ou en accueil de jour, partout en France.

Le « droit au répit » : une aide financière possible

Les aidants peuvent bénéficier, sous certaines conditions, d'une aide financière : la loi ASV³ crée, dans le cadre de l'APA⁴ à domicile, un volet « droit au répit », qui

¹ Du lundi au samedi sous réserve de la validation du dossier médical et sous réserve du respect des modalités.

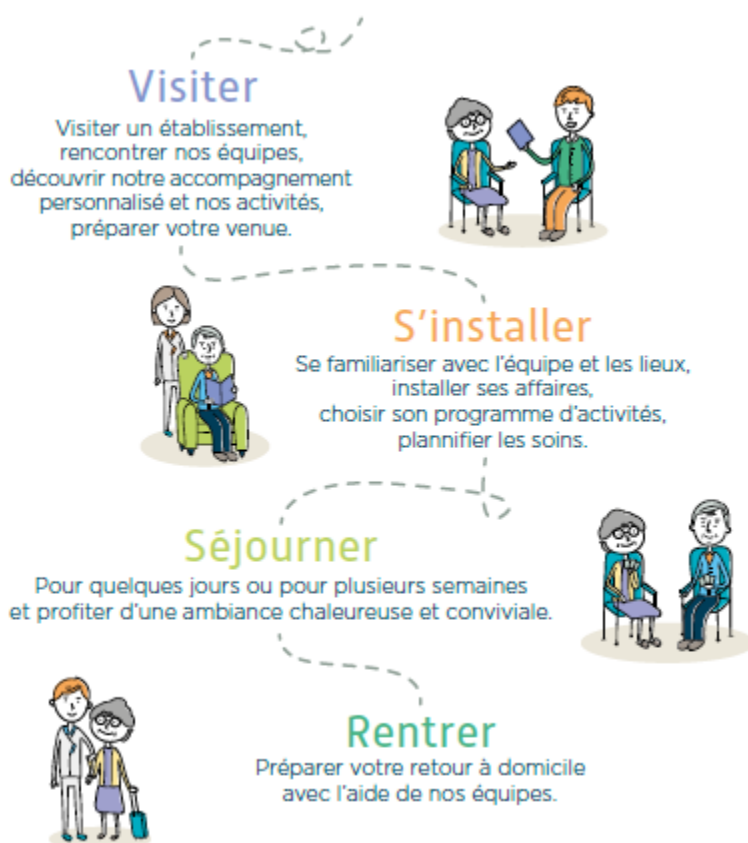
² Prix d'un appel local.

³ Loi relative à l'Adaptation de la Société au Vieillessement.



finance l'accès à des solutions temporaires permettant à l'aidant de se reposer. Les équipes de Korian sont à la disposition des aidants pour les accompagner dans cette démarche.

Pour plus d'informations : consulter le guide du court séjour en maison de retraite médicalisée Korian : <http://courts-sejours-ehpad.korian.fr>



⁴ Allocation Personnalisée d'Autonomie.



À PROPOS DE KORIAN

Korian, expert des services d'accompagnement et de soins dédiés aux seniors, gère le premier réseau européen de maisons de retraite médicalisées, de cliniques spécialisées, de résidences services, de soins et d'hospitalisation à domicile avec 715 établissements. Présent dans quatre pays (France, Allemagne, Belgique et Italie), le Groupe dispose d'une capacité d'accueil de près de 72 000 lits et emploie près de 47 000 collaborateurs. www.korian.com

CONTACTS PRESSE

Claire Vaas

Responsable Relations medias

claire.vaas@korian.com

T : 01 55 37 53 11/ 06 99 76 17 21

Sophie Bodin / Shahan Sheikholeslami

DGM Conseil

s.bodin@dgm-conseil.fr / shahan@dgm-conseil.fr

T : 01 40 70 11 89